

	EFCI	LISTE DES EVOLUTIONS
Version N°	Date Version	
EFCI 11.1.0.4		

SOMMAIRE

1.	EVOLUTIONS GENERALES	2
1.1.	MODIFICATION DU FORMAT DE N° DE VERSION	2
1.2.	SUPPRESSION DES FICHIERS DEJA TRAITES.....	2
1.3.	SAISIE ET CONTROLE DU MONTANT	2
1.4.	TRI SUR LA LISTE <i>STATUT DES FICHIERS</i>	2
1.5.	FICHIERS DVP	3
2.	CORRECTIONS D'ANOMALIES : CONTROLE SUR LA LONGUEUR DU FICHIER.....	3
3.	EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DONNEES	3
4.	RAPPEL : TABLE « AGENCE_ETABLISSEMENT ».....	3

	EFCI	LISTE DES EVOLUTIONS
Version N°	Date Version	
EFCI 11.1.0.4		

1. EVOLUTIONS GENERALES

1.1. MODIFICATION DU FORMAT DE N° DE VERSION

Le N°de version comporte maintenant 4 caractères.

Exemple : EFCI version 11.1.0.4

1.2. SUPPRESSION DES FICHIERS DEJA TRAITES

Actuellement, seul l'utilisateur ayant déposé un fichier peut le supprimer, si celui-ci est dans l'état 5 ou 7.

Dorénavant :

- Les fichiers dans les états 5, 6 et 7 peuvent être supprimés :
 - Etat 5 : « Fichier reçu par CFT »
 - Etat 6 : « Erreur »
 - Etat 7 : « Etat indéterminé »
- Un utilisateur ayant déposé un fichier peut le supprimer si celui-ci est dans l'état 5, 6 ou 7.
- L'agent comptable peut supprimer les fichiers de tous les établissements de son agence comptable, en état 5, 6 ou 7.
- Un nouvel agent comptable ou un comptable intérimaire peut supprimer les fichiers de tous les établissements de son agence comptable, en état 5, 6 ou 7.

1.3. SAISIE ET CONTROLE DU MONTANT

Un champ **Montant** est rajouté, pour saisie, sur l'écran **Envoi de fichiers**.

Le montant doit être saisi avec les décimales et le point ou la virgule en séparateur. Un contrôle est effectué entre le montant saisi et le montant figurant dans le fichier.

Ce montant est également affiché, après envoi du fichier concerné, sur la liste **Statut des fichiers**.

1.4. TRI SUR LA LISTE **STATUT DES FICHIERS**

La liste est triée par défaut sur le nom du fichier.

Il est possible, en cliquant sur les entêtes de colonnes, de trier en croissant ou décroissant sur n'importe quel colonne :


- Nom du fichier,
- Etat,
- Date d'envoi,
- Commentaires,
- Déposé par,
- Montant.

	EFCI	LISTE DES EVOLUTIONS
Version N°	Date Version	
EFCI 11.1.0.4		

1.5. FICHIERS DVP

Les fichiers de **prélèvement** DVP sont pris en charge par EFCI :

- Contrôle de la longueur d'enregistrement (240 caractères),
- Contrôle du montant saisi par rapport au montant figurant dans le fichier.

	Les fichiers issus de DVP sont nommés comme suit : <i>dfptpgr_jj_mm_aaaa_hhmm.txt</i> . Pour qu'ils puissent être réceptionnés par EFCI, Il faut les renommer en <i>NRNE de l'établissement.BDF</i> (exemple : 0000023A.BDF)
---	--

2. CORRECTIONS D'ANOMALIES : CONTROLE SUR LA LONGUEUR DU FICHIER

Cette correction concerne autant les fichiers issus de GFC que les fichiers issus de DVP.

Un contrôle supplémentaire a été ajouté sur la longueur du fichier : détection des caractères « Retour chariot » à l'intérieur, au début ou en fin de fichier.

Si un caractère « Retour chariot » est détecté, le fichier n'est pas envoyé et le message est affiché : « La longueur du fichier n'est pas conforme. Vous devez le constituer à nouveau. ».

3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DONNEES

Dans la table ***Fichier***, la colonne ***Montant*** a été rajoutée.

Un script SQL doit donc être passé pour mettre à niveau la base.

4. RAPPEL : TABLE « AGENCE_ETABLISSEMENT »

Il faut veiller à ce que la table « *Agence_Etablissement* » soit correctement remplie avec les numéros RNE des établissements des groupements comptables.

Cette table est utilisée pour :

- L'affichage des fichiers transférés des groupements comptables
- La suppression des fichiers des groupements comptables